

## Cours fondamental d'Institutions Politiques et Administratives

Marie-Julie BERNARD, Dorian GUINARD

Ce cours à deux voix présente et interroge le cadre juridique définissant nos institutions politiques et administratives. Concernant les éléments relatifs au droit, il s'agit de poser les éléments de compréhension de ce qu'est le droit, le droit constitutionnel : les différents pouvoirs constituants et la souveraineté, l'analyse sur le pouvoir des juges, l'UE et les rapports avec la constitution française et la loi. Concernant les institutions politiques, il s'agit d'apporter un éclairage sur les caractéristiques de la Vème République, notamment sur sa caractéristique dominante, la présidentialisation, la situation du pouvoir exécutif. Concernant les institutions administratives, là encore, il s'agit d'aborder des thèmes/notions clés de l'organisation administrative de la France : décentralisation, déconcentration, new public management, autorités administratives indépendantes.

Après avoir posé un certain nombre de repères (distinction entre droits public et privé, présentation de l'organisation juridictionnelle de la France), il s'agira d'interroger les stratégies et concepts visant à encadrer l'exercice du pouvoir politique (constitutionnalisme, d'une part, souveraineté d'autre part).

Il s'agira ensuite de mettre en question les singularités juridiques prêtées à la Ve République et à sa constitution. Elle sera alors examinée tant au regard de son histoire que de ses évolutions. Nous nous attacherons à questionner le renforcement de l'exécutif au détriment du législatif.

Enfin, nous aborderons les institutions administratives. Deux institutions retiendront particulièrement notre attention : le Conseil d'Etat, souvent présenté comme une exception française et le Défenseur des droits, Autorité Administrative Indépendante inscrite dans notre Constitution depuis 2008. Mais la question de l'autonomie locale et celle de la réforme de l'Etat seront également abordées.

### **Modalités d'examen**

Le cours est évalué par une épreuve terminale sous la forme de 2 questions. Les deux questions sont traitées comme telles. Il ne s'agit pas de dissertation supposant un plan apparent en parties et sous-parties.

Il est toutefois indispensable d'ordonner et de soigner la rédaction, de maîtriser le vocabulaire et l'orthographe. Il s'agit d'une épreuve d'1h30.

## **Bibliographie**

### **Introduction au droit et droit public :**

- CABRILLAC Rémy, *Introduction générale au droit*, Cours Dalloz, 14<sup>ème</sup> éd. 2021.
- FABRE-MAGNAN Muriel, *Introduction au droit*, « Que sais-je ? », PUF Licence Droit, 5<sup>ème</sup> éd. 2021.  
<https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/introduction-au-droit--9782715406902.htm>
- MAINGUY Daniel, *Introduction au droit*, “Objectif Droit”, Lexis Nexis, 8<sup>ème</sup> éd. 2020.
- TRUCHET Didier, (dir.), *Le droit public*, « Que sais-je ? », PUF, 2018  
<https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/le-droit-public--9782130809746.htm>

### **Droit constitutionnel :**

- ARDANT Philippe, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, LGDJ, Paris, 2022, 34<sup>ème</sup> éd.
- CARCASSONNE Guy, GUILLAUME Marc, *La Constitution introduite et commentée*, Le Seuil, 16<sup>ème</sup> éd. 2022.
- CHAGNOLLAUD Dominique, *Droit constitutionnel contemporain. Tomes 1, 2*, Dalloz, Paris, 11<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> éd., 2022, 2021.
- COHENDET Marie-Anne, *Droit constitutionnel, conseils de méthodes, sujets d'examens et exercices corrigés*, Paris, LGDJ, 5<sup>e</sup> éd., 2021.
- DEBBASCH Roland, *Droit constitutionnel*, Lexis-Nexis, Paris, 13<sup>ème</sup> édition, 2021.
- FAVOREU Louis (Dir.), *Droit constitutionnel*, « Précis », Dalloz, Paris, 24<sup>ème</sup> éd. 2022.
- GICQUEL Jean, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Montchrestien, Paris, 36<sup>ème</sup> éd. 2022.
- HAMON Francis, TROPER Michel, *Droit constitutionnel*, LGDJ, Paris, 41<sup>ème</sup> éd., 2020.
- MELIN-SOUCRAMANIEN Ferdinand, PACTET Pierre, *Droit constitutionnel*, Dalloz, Paris, 43<sup>ème</sup> éd. 2022.
- SIRINELLI Jean François., *La Ve République*, « Que-sais-je ? », 5<sup>ème</sup> éd. 2022.  
<https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/la-ve-republique--9782715413382.htm>

### **Droit administratif :**

- GAUDEMET Yves, *Droit administratif*, LGDJ, 24<sup>ème</sup> éd., 2022.
- FRIER Pierre-Laurent, PETIT Jacques, *Droit administratif*, LGDJ, 16<sup>ème</sup> éd. 2022.
- MORAND-DEVILLER Jacqueline, *Droit administratif : cours, thèmes de réflexions, commentaires d'arrêts avec corrigés*, Montchrestien-Lextenso, 17<sup>ème</sup> éd. 2021.
- STIRN Bernard, *Les sources constitutionnelles du droit administratif : introduction au droit public*, LGDJ, 11<sup>ème</sup> éd. 2022.
- WEIL Prosper, POUYAUD Dominique, *Le droit administratif*, Que-sais-je ?, 26<sup>ème</sup> éd. 2021.  
<https://www-cairn.info/le-droit-administratif--9782715408050.htm>

### **Reuves**

- *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger* (RDP)
- *Pouvoirs*
- *Revue française de Science politique*

- *Revue française de droit constitutionnel*
- *Cahiers du Conseil constitutionnel*

### **Lexiques**

- CABRILLAC Rémy (dir.) *Dictionnaire du vocabulaire juridique*, 2022, Paris, LexisNexis, 13<sup>ème</sup> éd. 2023.
- CORNU Gérard (dir.), *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 14<sup>ème</sup> éd. 2022.
- GUINCHARD Serge, DEBARD Thierry, *Lexique des termes juridiques*, 28<sup>ème</sup> éd. 2020.

### **Sites internet :**

- Le Conseil Constitutionnel : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/>
- Le Conseil d'Etat : <http://www.conseil-etat.fr/>